



**Accueil durant
les vacances scolaires**

RELÂCHES
**du 17 au 21 février
2025**

Lieu d'accueil:
APEMS Croset-Parc
Ch. du Parc 1c
1024 Ecublens



**Service des activités
scolaires et parascolaires SASP**

ecoles@ecublens.ch • 021 695 33 94

Inscription

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Né/e le :

Allergies/autres :

Représentant légal

Nom du parent :

Prénom du parent :

Adresse :

NPA :

Localité :

Adresse mail :

N° de tél. :

j'autorise la Commune à prendre des photos des activités sur lesquelles mon enfant apparaît de façon reconnaissable.

j'autorise d'ores et déjà la Commune à utiliser ces photos dans le cadre de la promotion officielle des activités des centres aérés à travers les différents canaux de diffusion utilisés par la Commune.

Par ma signature, j'atteste que mon enfant est assuré en cas de maladie et d'accident et est au bénéfice d'une assurance RC pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers.

Date :

Signature du représentant légal :

Calendrier

Cochez vos choix	de 8h00 à 18h00	de 8h00 à 13h00	de 13h00 à 18h00
Lundi 17 février		Accueil à la journée	
Mardi 18 février		Accueil à la journée	
Mercredi 19 février			
Jeudi 20 février		Accueil à la journée	
Vendredi 21 février			

Tarifs

8h00 - 13h00: Frs 50.-

13h00 - 18h00: Frs 50.-

8h00 - 18h00: Frs 90.-

Le repas est compris dans l'horaire du matin et de la journée complète.

Conditions



Annulation

Une fois l'inscription confirmée, aucun remboursement n'est envisageable, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Inscription

L'inscription se fait uniquement en l'envoyant par courriel à l'adresse ecoles@ecublens.ch

Le nombre de places disponibles est limité, l'inscription sera prise en compte par ordre d'arrivée et doit parvenir au Service des Activités Scolaires et Parascolaires SASP au plus tard **le 24 janvier 2025**.

L'inscription sera prise en compte uniquement pour les enfants fréquentant déjà un réfectoire de la Commune d'Ecublens et d'un degré scolaire de 3 à 6P.

Une confirmation sera adressée par courriel durant la semaine du 27 au 31 janvier 2025.

Domage

Tout dommage effectué durant la prise en charge sera facturé au représentant légal.

Acceptation des clauses

En transmettant l'inscription au SASP, le représentant légal accepte toutes les conditions mentionnées dans les chapitres: inscription, tarifs et conditions.

Paiement

Le paiement de la facture se fait à réception.

Renseignement



Tout renseignement complémentaire désiré peut être obtenu à l'adresse: ecoles@ecublens.ch ou par téléphone au 021 695 33 94.

